

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 21/04/2016	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 25/04/2016	N° d'enregistrement F09346 P0085
--	---	--

1. Intitulé du projet

Autoroute A8 - Aménagement de la bretelle de sortie du diffuseur de Nice-est.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Société des autoroutes Esterel, Cote d'Azur, Provence Alpes (ESCOTA)

Nom, prénom et qualité de la personne RICHER DE FORGES Xavier - Directeur des Opérations
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET 15 6 2 10 4 1 15 2 5 2 2 1 1 1 1 Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6- Infrastructure routière b) Modification ou extension non substantielle d'autoroutes et voies rapides, y compris échangeurs	Aménagement du diffuseur de Nice-est par l'augmentation de la capacité de stockage de véhicules sur la bretelle.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La bretelle de sortie sens Aix-en-Provence / Italie est, au droit du diffuseur, à 1 voie de circulation, puis s'élargit à 2 voies. Dans le cadre du contrat de plan avec l'Etat 2012/2016, et afin de limiter les remontées de files sur la section courante de l'A8, il est prévu d'augmenter la capacité de stockage de véhicule de sortie de l'échangeur n°55, en aménageant la plateforme autoroutière existante pour augmenter la longueur sur laquelle la bretelle sera à 2 voies.

4.2 Objectifs du projet

Le réaménagement du diffuseur vise à diminuer les dysfonctionnements actuels qui se traduisent par des remontées de files sur la section courante de l'A8 aux heures de pointe du matin et du soir.

En effet la bretelle de sortie Nice est, présente un trafic moyen journalier de 14 286 véhicules/jours, avec 1 518 véhicules/heure à l'heure de pointe du matin et 1815 véhicules/heure à l'heure de pointe du soir (données de 2012).

Les données des encombrements entre 2008/2012 donnent un total de 400 encombrements, la section de l'autoroute A8 à hauteur de l'échangeur de Nice Est, est recensée comme une zone d'accumulation d'accident.

Ainsi le projet permettra une meilleure continuité du service public autoroutier, en fluidifiant le trafic et en baissant l'accidentologie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'aménagement consiste à optimiser l'espace existant et en restant dans les emprises du Domaine Public Autoroutier Concedé, de façon à agrandir la longueur sur laquelle la bretelle présente 2 voies de circulation.

Plus précisément sont prévus :

- la reprise de l'assainissement avec le remplacement du fossé béton existant par un caniveau à fente,
- la reprise des équipements de sécurité,
- Compte tenu de la topographie du site, un retalutage ponctuel de l'accotement coté bande dérasée gauche avec élargissement de 1,5 m,
- la sécurisation des talus par purge de blocs instables avec pose de grillage et projection béton.

Les travaux d'une durée de 3 mois dont 24 nuits débiteront en septembre 2016.

Les travaux de nuit nécessiteront la fermeture fonctionnelle de la bretelle concernée du diffuseur.

La présence d'un coordinateur environnement permettra d'assurer le respect des mesures environnementales définies dans les documents contractuels imposés aux entreprises et dans la politique Iso 14 001 de la Société ESCOTA.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il n'y a pas de modification de l'exploitation de cette bretelle.

Ces travaux n'entraîneront pas d'augmentation de trafic, ni d'aggravation des conditions environnementales, ils induiront une fluidification de la circulation sur l'autoroute A8.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La section d'autoroute Saint-Isidore / Le Paillon a été déclarée d'utilité publique par décret en date du 02/02/1973

L'aménagement hydraulique de cette section a fait l'objet d'une régularisation au titre des Installations Ouvrages Travaux et Aménagements en date d'août 2002.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Le formulaire est produit au titre de la procédure d'étude d'impact au cas par cas du code de l'environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
longueur	280 m
largeur	1,5 m
superficie	420 m ²
caniveaux	230 ml

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Projet situé au PR 200 de l'A8 sens Aix-en-Provence / Italie, sur la commune de Nice dans les Alpes-Maritimes

Coordonnées géographiques¹

Long. 43 ° 73 ' 37 " 79 Lat. 07 ° 28 ' 69 " 43

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 43 ° 73 ' 35 " 84 Lat. 07 ° 28 ' 56 " 07

Point d'arrivée : Long. 43 ° 73 ' 42 " 22 Lat. 07 ° 28 ' 90 " 22

Communes traversées :

Nice

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? 2 février 1973 (étude d'impact selon réglementation en vigueur en 1973)

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Espace situé en zone urbaine, sur l'emprise du diffuseur de Nice est. (DPAC)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** **Non**

Si oui, intitulé et date d'approbation : La commune de Nice dispose d'un PLU approuvé le 23/12/2010 dernièrement modifié le 21/06/2013.
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet : Le projet s'inscrit dans le zone UFe du PLU, secteur à vocation routière et autoroutière où sont autorisés les installations, ouvrages constructions et aménagements, exhaussement et affouillement liés et nécessaires à l'exploitation de l'autoroute.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** **Non**

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Nice est soumise à la loi littoral. Toutefois le projet prévu consiste en l'aménagement de voies existantes et rentre donc dans le cadre d'un projet en continuité de l'urbanisation et d'infrastructures aujourd'hui en place de l'A8.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention du bruit des Alpes-Maritimes a été soumis à consultation du public, il n'est pas encore approuvé. Le projet n'aura pas d'effet sur l'émission sonore de l'A8 et de l'échangeur.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Nice est concernée par plusieurs PPR : - risque feux de forêt : prescrit le 16/12/03 - risque inondation : le PPRI du Paillon a été approuvé le 17/11/99, - le PPRI du Var a été approuvé le 18/04/11 - le risque sismique : il s'agit des zones de sismicité identifiée sur le territoire national classant la commune en zone 4 aléa moyen. - risque mouvement de terrain : prescrit le 27/07/10 - risque mouvement de terrain liés aux cavités souterraines approuvé le 5/12/08 Seul le PPRI du Paillon est localisé dans le secteur du la zone d'étude toutefois le projet en lui-même n'est pas concerné par les zones de risque
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du site classé le plus proche est celui du littoral de Nice à Menton, qui est à plus de 600 m de l'emprise projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 650m au sud-est du projet. Il s'agit du site "Corniche de la Riviera" référencée FR 9301568. Le projet n'est pas inscrit dans un site Natura 2000
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à plus de 400m de la limite des 2 périmètres de protection au titre d'un monument historique. Il s'agit de l'abbaye de Saint-Pons et de l'observatoire d'astronomie du Mont Gros.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet consiste au réaménagement de voie existante, les mouvements de matériaux seront très limités.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement empiétera sur une largeur de 1,5 m, avec le confortement de talus autoroutier parsemé de quelques pins et de strate herbacée type pelouse. La zone étant très urbanisée, la faune est quasi inexistante. Le site du projet ne présente pas d'enjeux.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La surface impactée constituée de quelques espaces enclavés entre les talus et voies est de 420 m².
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Malgré l'inscription du quartier de l'Ariane dans le PPRI du Paillon , le projet n'est pas concerné par le risque inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans une zone soumise aux risques sonores, l'arrêté de classement des voies bruyantes a été pris le 27/12/1999. Les travaux seront source de bruit pendant la phase chantier, toutefois il n'y a pas de modification du contexte sonore à l'issue des travaux.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>Le site du projet est actuellement déjà éclairé par des candélabres. Les aménagements relatifs au projet ne sont pas de nature à modifier l'ambiance lumineuse de la zone.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>		<p>Le projet ne génère pas de nouveaux rejets hydrauliques. La surface imperméabilisée nouvelle est très faible. Les eaux seront collectées dans un réseau d'assainissement sous l'A8.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Seuls les déchets inertes seront produits lors de la réalisation des travaux. Les matériaux seront évacués dans un centre de traitement adapté agréé.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Cet aménagement de voie existante n'entraîne aucune modification de la perception visuelle.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Le projet reste dans les emprises du DPAC, il ne génère aucune incidence sur l'activité humaine.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne le réaménagement de diffuseur de Nice est. Il s'inscrit en totalité dans le emprises du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC), en milieu urbain.

Ainsi, les incidences sur le milieu naturel sont nulles, le projet est en effet inscrit dans aucun site patrimonial et est situé dans un espace sans enjeux sur le plan faunistique et floristique, aucune incidence au titre des eaux de surface ou souterraine n'est à signaler. Au titre du cadre de vie, les effets seront bénéfiques en raison de la décongestion prévue au niveau du projet et de la baisse du risque d'accident notamment généré par des remontées de file sur l'A8.

Au titre du patrimoine culturel, les effets sont nuls dans la mesure où le projet est à distance des monuments, et ne consiste qu'au réaménagement de voie existante.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, le projet d'ESCOTA semble pouvoir être dispensé d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Mandelieu

le,

20 AVR. 2016

Signature

Le Directeur des Opérations
X. FICHER DE FORGES



ESCOTA
Direction des Opérations
432, avenue de Cannes - B.P. 41
06211 MANDELIEU CEDEX
Tél. : 04.93.48.50.00